

GUIDE POUR LA FORMATION CON- TINUE DES CÀF DU MSdS

CANTONALE OU RÉGIONALE

CONDITIONS CADRES

La plupart des conditions cadres pour la formation continue des CàF (FC-CàF) sont définies dans le modèle de formation du MSdS. Voici quelques précisions à ce sujet :

| | |
|----------------------------|---|
| Organisation : | La FC-CàF est nouvellement organisée par une association cantonale, une région de formation ou un groupe d'associations cantonales. Il est encore possible que le MSdS soit responsable de ce cours, cependant la CoFor estime que cela est moins judicieux. |
| Type de cours J+S : | Il n'y a pas de type de cours spécifique pour la FC-CàF. |
| Durée minimale : | La durée minimale du cours ne change pas. Elle se monte à <i>0.5 journée de cours</i> . |
| Durée maximale : | La durée maximale du cours ne change pas. Elle se monte à <i>1 journée de cours</i> . |



| | |
|----------------------|---|
| Direction du cours : | <i>La direction du cours doit avoir une reconnaissance J+S d'expert-e en sport de camp/trekking, valable ou plus valable, pour le sport d'enfants et d'adolescents avec un module de responsable de cours, doit avoir réussi le cours de conseiller/ère à la formation et doit avoir de l'expérience comme conseiller/ère à la formation.</i> |
| Encadrement : | <i>La personne encadreuse (CàF) doit avoir une reconnaissance J+S d'expert-e en sport de camp/trekking, valable ou plus valable, pour le sport d'enfants et d'adolescents avec un module de responsable de cours et doit avoir réussi le cours de conseiller/ère à la formation.</i> Voir également le chapitre 4 – Encadrement |

La validité de la reconnaissance de CàF est réglée dans le concept des conseillers à la formation :

| | |
|------------|---|
| Validité : | <ul style="list-style-type: none"> • <i>La reconnaissance de CàF est valable pour trois ans, à compter de la fin de l'année durant laquelle le cours a été réalisé.</i> • <i>Après ces trois ans, la reconnaissance est suspendue. Le/la CàF doit participer à une formation continue afin de réactiver sa reconnaissance. En cas de non-participation à une formation continue, la reconnaissance s'éteint après trois années supplémentaires.</i> • <i>Les CàF ne doivent pas disposer d'une reconnaissance d'expert-e valable pour être reconnus en tant que CàF.</i> • <i>Remarque : les membres de commissions du MSdS sont soumis à une exception : ils ne doivent pas participer à un cours de formation pour que leur reconnaissance reste valable.</i> |
|------------|---|

Résumé des conditions cadres

La CoFor estime que les conditions cadres de la FC-CàF permettent différentes options de mise en œuvre d'une formation continue cantonale ou régionale :

| | |
|----------------|---|
| AC ou région : | Chaque AC doit décider si elle souhaite organiser les FC-CàF pour elle seule ou si elle souhaite se rattacher à d'autres AC, et dans ce cas si l'organisation se fait ensemble ou chacun son tour, ou si elle se rattache à une autre AC qui lui ouvre sa formation continue. |
| Rythme : | La FC-CàF peut avoir lieu chaque année ou tous les deux ou trois ans. Quelques réflexions : avec un rythme annuel, la participation de <u>tous</u> les CàF, ou seulement de <u>ceux qui doivent se former</u> , est possible. La CoFor recommande d'utiliser la FC-CàF comme journée d'échange pour les CàF entre eux et avec l'association cantonale (voir chapitre 3 – Programme). Ainsi, il est sensé que tous les CàF d'une AC/d'une région se rencontrent et non seulement ceux qui doivent se former. Même avec un rythme de tous les trois ans, tous les CàF formés les trois dernières années ont pu se rencontrer (indépendamment de l'obligation de se former). |
| Période : | Idéalement, une rencontre est déjà organisée pour que les CàF d'une AC puissent se rencontrer et échanger. Ainsi, cette rencontre peut être adaptée aux exigences |



d'une FC-CàF. Ce peut aussi être un événement combiné avec des responsables de cours. Concernant la période de l'année à choisir, il vaut la peine de réfléchir à combien de CàF ont besoin d'une FC pour la saison de cours à venir, quand les AC veulent transmettre des informations aux CàF ou quand il est judicieux d'organiser un échange entre les CàF.

PROGRAMME

Les objectifs suivants, issus du modèle de formation, servent de base pour le programme. Les objectifs de formation ne sont pas formulés pour ce cours et peuvent être adaptés à la situation actuelle.

1. Le cours élargit les connaissances de la participante/du participant par rapport à ses fonctions en tant que CàF.
2. Le cours thématise les points forts actuels de la formation, les projets en cours et les nouveautés du MSdS et de J+S.
3. Le cours donne aux participant-e-s la possibilité de réfléchir à leur rôle en tant que CàF.

En plus du contenu qui sert à atteindre ces objectifs, l'on peut y ajouter du contenu important pour l'organisation de l'AC/de la région ou qui augmente la qualité des cours cantonaux.

Répertoire d'idées pour le programme

La liste suivante donne des inputs concernant le contenu qui peut être thématisé durant une formation continue de CàF. Elle n'est pas exhaustive.

| | |
|--------------------|--|
| Objectif 1) | <p>Information et sensibilisation concernant les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instruments de travail sur le thème de l'encadrement • Possibilités de garantir la qualité • Coaching de personnes et d'équipes • ... <p>Echange et sensibilisation du CàF sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A quel niveau de détail faut-il évaluer les blocs de cours ? Qu'est-ce qui convient, qu'est-ce qui ne convient plus ? • Evaluer un picasso • En plus du programme, qu'est-ce qui est encore évalué ? (Règles vestimentaires, règles concernant les substances addictives, concept de sécurité...) • Quel feedback donner concernant une planification et comment ? • Quelles variantes de processus de feedback, qualification et encouragement existent dans les cours (avantages et inconvénients, listes d'objectifs, exigences minimales...) • Lieu et atmosphère d'apprentissage (voir nouveaux documents de formation) |
|--------------------|--|



| | |
|-------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • A quelles conditions peut-on manquer une partie du cours ? • ... |
| Objectif 2) | <p>Informations sur des thèmes actuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aperçu de MiData • Informations concernant la nouvelle réglementation de la FC-CàF • Nouvelle littérature de formation • Nouvelles checklists • Changements apportés au modèle de formation • ... |
| Objectif 3) | <p>Réflexion et échange sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de l'année / Retour sur la saison de cours passée • Qu'est-ce qui s'est bien déroulé, qu'est-ce qui ne s'est pas bien déroulé dans l'encadrement du dernier cours ? • Difficultés dans l'encadrement de son propre cours • Aperçu de la saison de cours à venir/potentiel d'amélioration • ... |
| Divers | <ul style="list-style-type: none"> • Thèmes et questions des participant-e-s au cours de CàF • Organisation et arrangements pour les cours cantonaux • ... |

ADMINISTRATION

L'administration du cours a lieu selon le processus habituel. Il faut une inscription au cours, un programme (le picasso peut être combiné avec la description d'un bloc de cours ou même avec le programme détaillé) et une conclusion du cours avec une évaluation et la saisie des qualifications dans MiData. Le cours ne doit être saisi que dans MiData, il n'est pas nécessaire de le saisir dans la BDNJS, car le cours ne donne pas de reconnaissance officielle J+S. En plus des processus habituels, la CoFor propose le procédé suivant :

- Dans l'invitation à la conférence de formation, la CoFor encourage les associations cantonales à réfléchir à quand et à quel rythme elles veulent organiser une FC-CàF, et si les AC le font ensemble ou séparément.
- Les réponses seront récoltées lors de la conférence de formation et présentées à tout le monde. L'objectif est de décider quand auront lieu les formations, afin que des dates soient disponibles chaque année pour la FC-CàF.



ENCADREMENT

La CoFor met à disposition de chaque formation continue des CàF une personne qui endosse le rôle du/de la CàF. Le/la CàF sera en principe un-e membre de la CoFor. Pour la répartition des événements aux CàF, les AC peuvent soit aborder leur-e candidat-e favorit-e et lui poser la question, ou les CàF sont répartis lors de la séance de la CoFor après la conférence de formation et l'AC est ensuite informée.

L'encadrement des FC-CàF peut être discutée, selon le besoin de l'AC, avec le/la CàF. La CoFor peut réfléchir à diverses variantes, que ce soit une réunion en commun pour lancer les préparatifs, donner des inputs concernant des thématiques ou des méthodes liées au programme, apporter du soutien durant la formation, etc. Les AC sont priées d'aborder leur personnes d'encadrement dès que possible afin de discuter de leurs souhaits.

RÉGLEMENTATION DE LA PHASE DE TRANSITION

La CoFor part du fait que, dans les deux prochaines années, il se peut que certain-e-s CàF n'aient pas de possibilité de formation dans leur AC, par exemple si une AC décide de proposer une formation tous les deux ou trois ans et souhaite organiser la première en 2018 ou 2019. Dans ce cas, la CoFor propose la chose suivante :

1. L'AC informe le/la CàF devant se former des dates de formations d'autres cantons et celui-ci/celle-ci participe à cette formation.
2. Exceptionnellement, il est possible d'endosser un rôle lors du cours de CàF en novembre et ainsi de remplir l'obligation de se former. Pour ce faire, nous prions les CàF ou les AC de s'adresser dès que possible au/à la responsable CàF de la CoFor.

